United Nations | Nations Unies

SECURITY COUNCIL | CONSEIL DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1094
30 novembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution

LETTRE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 1948 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'INDE ET LE PAKISTAN ACCOMPAGNEE D'UNE LETTRE EN DATE DU 28 NOVEMBRE 1948 ADRESSEE PAR LE REPRESENTANT DE L'INDE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION.

Paris, le 30 novembre 1948.

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 22 novembre 1948, relative à une communication du Ministre des affaires étrangères du Pakistan concernant le différend non réglé qui sépare ce pays de l'Inde.

Dans ma lettre à votre adresse, j'indiquais que la Commission pour l'Inde et le Pakistan avait envoyé au Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de l'Inde, qui se trouve actuellement à Paris, une communication lui demandant de s'informer de toute urgence des vues de son Gouvernement sur la situation évoquée dans la lettre du Ministre des affaires étrangères du Pakistan. La Commission demandait en même temps aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan de s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation militaire et politique et de compromettre ainsi l'issue des négociations au moyen desquelles on s'efforce actuellement d'élaborer un règlement pacifique définitif du conflit.

Je viens de recevoir du représentant de l'Inde, une réponse en date du 28 novembre 1948 et je me permets de joindre à ma lettre une copie de ce document pour l'information du Conseil de sécurité.

Signé : Alfredo Lozano
Président de la Commission
des Nations Unies pour
l'Inde et le Pakistan.

"d.d."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Paris, le 28 novembre 1948

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre en date du 22 novembre 1948, où est reproduit le texte d'une lettre en date du 19 courant, qui vous a été adressée par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan. La lettre de Sir Zafrullah soulève trois points essentiels, à savoir:

1) Que l'Inde n'a pas respecté l'engagement pris à la fois par le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan en réponse à la résolution adoptée le 19 septembre 1948 par la Commission;
2) Que les effectifs militaires et l'aviation de l'Inde stationnés dans l'Etat de Jammu et Cachemire ont récemment été considérablement renforcés;
3) Que l'Inde venait de déclencher une offensive de grande envergure en vue de s'assurer immédiatement une décision par la force des armes et de mettre ainsi les Nations Unies devant le fait accompli.

Conformément aux instructions et aux renseignements que j'ai reçus de mon Gouvernement, je vous communique les réponses suivantes aux trois points exposés au paragraphe précédent:

1) Mon Gouvernement déclare dénuée de tout fondement l'allégation du Gouvernement du Pakistan selon laquelle il aurait manqué à un engagement pris par lui. A ce propos, j'appelle votre attention sur la réponse faite par mon Gouvernement à la résolution de la Commission en date du 19 septembre, réponse expédiée de New Delhi le 29 septembre et dont je joins une copie pour votre commodité. Dans cette réponse, Shri Jawaharlal Nehru, Premier Ministre de l'Inde et Ministre des Affaires extérieures et des relations avec le Commonwealth, attirait l'attention de la Commission sur le fait que des troupes du Pakistan restent sur le Territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire, à présent territoire de l'Inde, et sur les attaques répétées dont les troupes de l'Inde stationnées dans cet Etat sont l'objet de la part des troupes du Pakistan et d'autres éléments hostiles opérant sous les ordres de l'armée du Pakistan. Le Premier Ministre ajoutait: "cette situation déterminera naturellement la mesure dans laquelle le Gouvernemont de l'Inde pourra observer les dispositions de la résolution de la Commission." Mon Gouvernement affirme, compte tenu de cette réponse, qu'il n'a en rien manqué à un engagement pris.

"d.d."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2) Comme je l'ai fait remarquer au cours des débats du Conseil de sécurité jeudi dernier, les déclarations que contient la lettre adressée à Votre Excellence par Sir Zafrullah Khan le 19 novembre au sujet des renforts envoyés par l'Inde dans l'Etat de Jammu et Cachemire sont inexacts. L'aviation n'a en aucune façon été renforcée. En ce qui concerne l'armée, le seul fait nouveau de ces derniers mois, c'est que 5.000 hommes environ ont été envoyés dans l'Etat de Jammu et Cachemire, en partie pour relever de vieilles troupes et en partie pour résister à de nouvelles attaques de l'armée du Pakistan, appuyées par de l'artillerie lourde. On a procédé à une nouvelle répartition des troupes se trouvant déjà sur les lieux, et dans le cadre de cette réorganisation certains états-majors de brigades ont été établis. Rien ne justifie l'allusion à de nouvelles brigades faite par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan dans sa lettre du 19 novembre.

3) Alors que, devant l'invasion de l'Etat de Jammu et Cachemire et d'attaques répétées par le Pakistan, le Gouvernement de l'Inde se sent parfaitement justifié à recourir à des moyens militaires pour dégager le Cachemire, il a cependant observé une attitude défensive au cours de ces derniers mois et n'a jamais engagé ni même envisagé d'offensive de grande envergure. La Commission connaît la nature du terrain au Cachemire et n'ignore pas les conditions météorologiques qui y règnent en hiver. Ces facteurs à eux seuls rendent impossible d'entreprendre une grande offensive en hiver. Les opérations du col de Zojila étaient destinées à libérer la vallée du Cachemire d'une menace venant du nord-est et de la pression exercée par des éléments hostiles sur Leh. Les opérations dans le secteur de Poonch qui ont abouti à la prise de Mendhar ont également été engagées pour dégager la route de Poonch où, la Commission ne l'ignore pas, une garnison indienne est assiégée depuis plusieurs mois. Il fallait maintenir la route libre pour pouvoir approvisionner la garnison et les réfugiés qui se trouvent à Poonch au nombre de plusieurs milliers.

Dans la lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre, Votre Excellence adressait au Gouvernement de l'Inde un appel pour qu'il s'abstienne de tout acte qui pourrait aggraver la situation militaire et politique et compromettre par là les négociations qui visent actuellement à élaborer un règlement pacifique définitif. Le Conseil de sécurité a fait sien cet appel qui a été "d.d."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

communiqué officiellement à Son Excellence Mme Pandit par lettre du Président du Conseil de sécurité en date du 27 novembre 1948. J'ai télégraphié à mon Gouvernement pour lui demander une réponse officielle à cet appel. Entre temps, je puis assurer la Commission, ainsi que je l'ai déclaré, que le Gouvernement de l'Inde n'a pas lancé, et n'a pas l'intention de lancer une offensive militaire. Je crois pouvoir présumer que la Commission reconnaîtra que l'attitude future du Gouvernement de l'Inde dépend de ce que fera le Pakistan.

(signé) G. S. BAJPAI
Secrétaire général du Gouvernement de l'Inde
Ministre des affaires étrangères et des
relations avec le Commonwealth

"d.d."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

29 septembre 1948

Veuillez transmettre au Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan actuellement à Genève, la communication ci-dessous adressée par le Premier Ministre.

J'ai examiné attentivement la résolution de la Commission, qui est analogue quant au fond à celle que la Commission a adoptée lors de sa 15ème séance tenue le 14 juillet 1948 à Faridkot House, New Delhi. Dans ma réponse à cette résolution, j'ai dit: "La Commission peut être assurée que, conformément aux possibilités que lui confèrent le droit international et la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de l'Inde s'efforcera, comme par le passé, d'accéder au désir de la Commission." Mon Gouvernement a fidèlement tenu cette promesse. La Commission est au courant de la présence permanente de troupes du Pakistan sur le Territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire qui est maintenant territoire indien, et de l'offensive continue lancée dans cet Etat contre les troupes de l'Inde par les troupes du Pakistan ainsi que par d'autres éléments hostiles placés, quant aux opérations, sous le commandement de l'armée du Pakistan. La mesure dans laquelle le Gouvernement de l'Inde peut se conformer à la résolution de la Commission dépendra évidemment de cette situation. Jawaharlal NEHRU.

Fin

"a.d."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library